

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2021 - France

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2021 - Questionnaire 0.1

Objectif :

Afin de mettre en œuvre les exigences de l'article 9 de la convention contre le dopage, le questionnaire annuel en ligne est destiné à collecter les données relatives aux politiques de lutte contre le dopage en 2021.

Instruction :

Pour des instructions détaillées, veuillez sélectionner les liens vers la documentation en haut de la page.

Si vous rencontrez des difficultés qui vous empêchent de remplir le questionnaire, merci de nous les signaler par e-mail : sport.t-do@coe.int.

Nous vous prions de bien vouloir remplir, sauvegarder et envoyer les données relatives à votre pays pour 2021 avant le 1er mai 2022.

Questions :

1. Nombre d'athlètes 

Veuillez donner une estimation du nombre des athlètes que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

athlètes de niveau international

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[]

[X] Donnée indisponible

athlètes de niveau national

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[6500]

[] Donnée indisponible

athlètes de niveau récréatif

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[16000000] ; commentaire (facultatif) Estimation du nombre de licenciés auprès d'une fédération agréée en France

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[378]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[88]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[138]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'hiver

Valeur numerique minimale autorisée : 0

[17]

[] Donnée indisponible

2. Définition du dopage

Quelle est la définition du « dopage dans le sport » utilisée dans votre pays ?


- [] Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe
- [] Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO
- [] Code mondial antidopage
- [X] Autre, veuillez préciser (par exemple, droit national : Législation inscrite dans le code du sport)


3. Liste des produits dopants

Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents dopants et de méthodes de dopage interdites (c'est-à-dire la Liste des Interdictions) est appliquée dans votre pays ?

- [] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA
- [] Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de suivi (T-DO)
- [] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO).
- [] Autre, veuillez préciser : La liste 2021 a été ajoutée au droit français par décret du 22 décembre 2021

Pièces-jointes

 Décret liste : <http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044559290>

 Décret liste : <http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044559290>


4. Listes de dopage supplémentaires

Aux fins de la restriction de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question 3 ?

[X] Oui, veuillez préciser : Liste des substances et méthodes dont la détention par le sportif est interdite en application de l'article L. 232-26 du code du sport

[] Non. Commentaire (facultatif)

Pièces-jointes

 Liste des substances et méthodes dont la détention par le sportif est interdite en application de l'article L. 232-26 du code du sport : <http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043776911>

5. Lois antidopage


Existe-t-il une ou des loi(s) antidopage dans votre pays ? Veuillez joindre les textes respectifs sous forme électronique

[X] Loi antidopage (autre que la ratification de la Convention). commentaire (facultatif) Partie législative du code du sport

[X] Autres règles de droit public, veuillez préciser :Partie réglementaire du code du sport

[] Non. Commentaire (facultatif)

Pièces-jointes

 Partie législative du code du sport relative au dopage :

http://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071318/LEGISCTA000006137772/

 Partie réglementaire du code du sport relative au dopage :

http://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071318/LEGISCTA000006151550/#LEGISCTA000006151550
50

6. Organisation nationale antidopage (ONAD)

Quel est le statut juridique de votre organisation nationale antidopage ? Veuillez télécharger les statuts, si possible

(X) Autorité publique

() Organisation non gouvernementale

() Entreprise privée

() Comité national olympique agissant en tant qu'ONAD.

() Autre, veuillez préciser :

Pièces-jointes

 Site institutionnel de l'AFLD : <http://www.afld.fr/nos-valeurs/>






7. Activités de l'ONAD

Parmi les activités ci-dessous, lesquelles sont menées par votre organisation nationale antidopage (ONAD) ? Veuillez télécharger l'organigramme, si possible.

	Oui. Commentaire (facultatif)	Non, veuillez préciser quelle organisation est responsable
Coordination de l'action de tous les acteurs nationaux (ONAD, autorités publiques, organisations sportives)	<input type="checkbox"/> ()	<input checked="" type="checkbox"/> (X) Ministère des sports
Coordination de la lutte contre le trafic	<input type="checkbox"/> ()	<input checked="" type="checkbox"/> (X) Ministère des sports
Évaluation des risques et planification de la répartition des contrôles (PCR)	<input checked="" type="checkbox"/> (X)	<input type="checkbox"/> ()
Gestion des pools de contrôles et/ou des pools de localisation enregistrés	<input checked="" type="checkbox"/> (X)	<input type="checkbox"/> ()
Collecte des échantillons et transport des échantillons vers un laboratoire	<input checked="" type="checkbox"/> (X)	<input type="checkbox"/> ()
Formation, accréditation et ré-accréditation du personnel de prélèvement d'échantillons	<input checked="" type="checkbox"/> (X)	<input type="checkbox"/> ()
Gestion des résultats	<input checked="" type="checkbox"/> (X)	<input type="checkbox"/> ()
Gestion des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)	<input checked="" type="checkbox"/> (X)	<input type="checkbox"/> ()
Gestion du renseignement	<input checked="" type="checkbox"/> (X)	<input type="checkbox"/> ()

Enquêtes	(X)	()
Formation des athlètes et du personnel d'encadrement des athlètes	(X)	()
Recherche	(X)	()

Pièces-jointes

-  Site du ministère des sports - organisation de la lutte contre le dopage : <http://sports.gouv.fr/eunique-integrite/agir-contre-le-dopage/>
-  Ministry : <http://www.sports.gouv.fr/agir-contre-le-dopage-49>
-  NADO : <http://www.afld.fr/ladn-de-lafld/>
-  Site du ministère des sports - organisation de la lutte contre le dopage : <http://www.sports.gouv.fr/agir-contre-le-dopage-49>
-  ONAD - NADO : <http://www.afld.fr/ladn-de-lafld/>

8. Financement du programme antidopage

Quel a été le budget annuel de l'ONAD pour l'année civile 2021 ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[16859380] valeur euros Devise

[] Donnée indisponible

9. Sources de financement

Comment l'ONAD est-elle financée ? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent et indiquer une estimation en pourcentage :

[X] Gouvernement 93%

[] Comité national olympique (CNO) %

[] Autres organisations sportives %

[X] Paiement à l'acte 7%

[] Secteur privé %

[] Autre %

10. Répartition du financement

Quel pourcentage du budget annuel de l'ONAD est consacré aux programmes de base suivants ?

[12] Contrôles (y compris les frais d'équipement, de transport et de personnel chargé du prélèvement des échantillons)

[19] Analyse de l'échantillon (y compris le document technique pour l'analyse spécifique au sport, les frais de l'unité de gestion des passeports des athlètes, les frais de conservation de l'échantillon, les analyses supplémentaires et complémentaires)

[1] Collecte de renseignements et enquêtes

[1] Gestion des résultats/juridique

[1] Éducation

[2] Recherche

[1] Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

[63] Autre, veuillez préciser (par exemple, rémunération, administration)

[] Donnée indisponible

11. Autres financements du programme antidopage

D'autres institutions financent-elles une partie du programme national antidopage (par exemple, laboratoires, recherche, contribution de l'AMA, Fonds volontaire de l'Unesco) ?

() Oui, veuillez décrire

(X) Non

12. Budget du sport

Quel montant a été alloué au sport sur le budget de l'État par le biais du ministère national chargé des sports pour l'année 2021 ?

[987000000] valeur euro monnaie / autres informations

[] Donnée indisponible

13. Restriction du financement public aux organisations

Le financement public est-il refusé aux organisations qui ne respectent pas les règlements antidopage et les instruments juridiques connexes ?

(X) Oui, tout le financement est refusé

() Un montant limité de financement est retenu

() Aucune implication financière

() Information non disponible / Commentaire

14. Restriction du financement public des individus

L'aide financière liée au sport fournie par les autorités publiques est-elle refusée aux athlètes ou au personnel d'encadrement des athlètes interdits pendant la période de leur suspension ?

() Oui, tout le financement est refusé

(X) Un montant limité de financement est retenu

() Non

() Sans objet (aucune aide financière liée au sport n'est accordée par les pouvoirs publics aux athlètes ou au personnel d'encadrement)

() Information non disponible / Commentaire

15. Programme de contrôles

Votre pays dispose-t-il d'un programme national de contrôles ?

(X) Oui

() Non, veuillez expliquer

16. Certification de la qualité

Votre ONAD ou une partie de ses procédures est-elle certifiée selon une norme de qualité (telle que l'ISO ou tout autre système de certification de la qualité) ?

- Oui, veuillez préciser la norme, son champ d'application et sa validité
- En cours
- Non

17. Personnel de l'ONAD, membres des comités et autres spécialistes de la lutte contre le dopage

Veillez indiquer le nombre de membres du personnel de l'ONAD, de membres de comités et d'autres spécialistes de la lutte contre le dopage qui participent à la coordination et à la gestion de vos programmes antidopage (à l'exception du personnel chargé du prélèvement des échantillons).

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[37.5] personnel à temps plein

[0] personnel à temps partiel

[22] membres des comités (y compris, mais sans s'y limiter, les membres des instances disciplinaires, du comité de l'ONAD, de l'AUT, l'éducation, la localisation, les comités scientifiques, les athlètes, les comités d'appel, d'éthique et/ou autres)

[25] autres spécialistes, veuillez décrire Experts pour la délivrance d'AUT

[] Donnée indisponible

18. Nombre du ACD et APS

Si votre ONAD agit en tant qu'autorité de prélèvement des échantillons (selon la question 7), combien de personnes sont impliquées dans le prélèvement des échantillons ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[119] Agents de contrôle du dopage

[100] Agents de collecte de sang

[0] Escortes

[0] Non applicable

[] Donnée indisponible

19. Utilisation des laboratoires de l'AMA

Quels laboratoires accrédités ou approuvés par l'AMA sont utilisés pour l'analyse des échantillons collectés par votre ONAD en tant qu'autorité de contrôle dans le cadre de votre programme national de contrôle en 2021 ? Veuillez énumérer tous ceux qui s'appliquent, y compris le laboratoire de votre propre pays (si vous l'utilisez) et indiquez le pourcentage d'échantillons analysés dans chaque laboratoire. Inscrivez "0" si vous n'utilisez pas ce laboratoire.

	% des échantillons (estimation) d'ONAD
ANKARA, TURQUIE	0

ATHENES, GRÈCE	0
BANGKOK, THAÏLANDE	0
BARCELONE, ESPAGNE	0
PÉKIN, CHINE	0
BLOEMFONTEIN, AFRIQUE DU SUD	0
BUCAREST, ROUMANIE	0
COLOGNE, ALLEMAGNE	0
DOHA, QATAR	0
GAND, BELGIQUE	0
HAVANE (LA), CUBA	0
HELSINKI, FINLANDE	0
KREISCHA, ALLEMAGNE	0
LAUSANNE, SUISSE	0
LONDRES, ROYAUME-UNI	0
LOS ANGELES, ÉTATS-UNIS	0
MADRID, ESPAGNE	0
MONTREAL, CANADA	0
NEW DELHI, INDE	0
OSLO, NORVÈGE	0
PARIS, FRANCE	100%
RIO DE JANEIRO, BRÉSIL	0
ROME, ITALIE	0
SALT LAKE CITY, ÉTATS-UNIS	0
SEIBERSDORF, AUTRICHE	0
SÉOUL, CORÉE DU SUD	0
STOCKHOLM, SUÈDE	0

SYDNEY, AUSTRALIE	0
TOKYO, JAPON	0
VARSOVIE, POLOGNE	0
Autre	0

Donnée indisponible

20. Statistiques de contrôle

Combien d'échantillons ont été collectés dans le cadre de votre programme national de contrôles en 2021 ?

	Urine	Sang (y compris PBA)
Échantillons en compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	3668	63
Échantillons hors compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	4595	832

Donnée indisponible

21. Contrôles à l'étranger

Avez-vous contrôlé des sportifs sous votre autorité qui résident ou s'entraînent à l'étranger (directement ou (directement ou en faisant appel à des Tiers Délégués) ?

Oui

Pas en 2021, mais nous avons l'autorisation de le faire

Non, nous n'avons pas l'autorisation de le faire / Commentaire

22. Système disciplinaire

Veillez décrire la procédure disciplinaire pour les violations des règles contre le dopage et l'application de la recommandation du T-DO sur la garantie de l'indépendance des panels (organes) d'audition et la promotion d'un procès équitable dans les affaires antidopage [T-DO/Rec(2017)01].

	–	–	–
Votre État a-t-il mis en place une instance/un organe centralisé(e) chargé(e) de toutes les procédures d'audition en matière d'antidopage (instance d'audition) ?	Oui	-	-

Le panel d'audition est-il indépendant, et opérationnellement indépendant du mouvement sportif (c'est-à-dire des fédérations nationales, du comité national olympique, du comité national paralympique) ?	Oui	-	-
L'instance d'audition est-elle indépendante du gouvernement sur le plan opérationnel ?	Oui	-	-
Le panel d'audition est-il indépendant de l'ONAD sur le plan opérationnel ?	Oui	-	-
La composition de la commission d'audition est-elle conforme aux exigences décrites dans la recommandation du T-DO ?	Oui	-	-
Les droits d'accès à la justice sont-ils assurés conformément à la recommandation du T-DO ?	Oui	-	-
Autres commentaires	-	-	-
Suggestions	-	-	-

[] Donnée indisponible

23. Système disciplinaire d'appel


Veillez décrire le processus de traitement des appels pour violation des règles antidopage


Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent Le Conseil d'Etat est compétent pour connaître les appels de décisions disciplinaires concernant les sportifs de niveau national et infra national. Le TAS est compétent pour connaître les appels de décisions disciplinaires concernant les sportifs de niveau international.

[] Donnée indisponible

Pièces-jointes

 Appel.docx

 Appeal process FRA : http://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037837116

 Appeal process FRA : http://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043907456

24. Instance d'appel

Quelle est la base légale pour que l'instance d'appel soit totalement "institutionnellement indépendant" de l'ONAD ? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent :

Législation ou autre droit national applicable

Règles antidopage

Règles de procédure

[] Autre (texte libre)

25. Violation des règles antidopage

Combien de cas de violations des règles antidopage ont été initiés en 2021 et combien de ces cas initiés ont abouti à l'imposition d'une sanction ?

	Cas initiés	Cas ayant donné lieu à une sanction	Cas n'ayant donné lieu à aucune sanction
Présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon prélevé sur un athlète Valeur numérique minimale autorisée : 0	75	3	14
Usage ou tentative d'usage par un athlète d'une substance interdite ou d'une méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	3	0	0
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0	2	0	0
Falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Possession de substances ou méthodes interdites Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Trafic ou tentative de trafic de toute substance interdite ou de toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Administration ou tentative d'administration à tout athlète en compétition de toute substance interdite, ou soumission ou tentative de soumission de tout athlète en compétition à toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Complicité Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Association prohibée Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Représailles Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

[] Donnée indisponible

26. Manquements aux obligations en matière de localisation

Combien de manquements aux obligations en matière de localisation enregistrés avez-vous eu en 2021 :

[56] Contrôles manqués enregistrés

[19] Manquements à l'obligation de transmettre des informations enregistrés

[] Donnée indisponible

27. Coopération avec les forces de l'ordre

Quelles mesures ont été prises pour assurer la coopération entre l'ONAD et les services répressifs ?

[X] Droit, veuillez préciser Articles L. 232-19 et L. 232-20 du code du sport (opérations de contrôle sous la supervision du procureur de la République ; échanges d'informations entre administrations et forces de l'ordre) et articles R. 232-99 à R. 232-103 (commissions régionales de lutte contre le trafic de produits dopants - CRLT -, co-pilotées au niveau national par le ministère des sports et celui de la justice).

[X] Accord, veuillez préciser Accords de collaboration conclus par l'AFLD avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) et la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED et Accord de collaboration entre L'OCLAESP et le ministère des sports

[X] Activités ad hoc, veuillez préciser Opérations de démantèlement de réseaux de trafic de produits dopants initiées par les CRLT commissions régionales de lutte contre les trafics de substances et méthodes dopantes qui peuvent faire intervenir les différentes administrations dont les ministères des sports, de la santé, ses finances, du travail... en coopération avec la justice et les forces de l'ordre.

[X] Autre, veuillez préciser Au niveau international, participation aux opérations organisées par Interpol et Europol la lutte contre les trafics de substances dopantes

[] Aucune ; commentaire (optionnel)

28. Sanctions pour le trafic de produits dopants

Existe-t-il des peines ou des sanctions spécifiques pour la circulation illégale de substances dopantes, en plus de celles qui régissent la circulation des médicaments et des stupéfiants ?

[X] Sanctions pénales, veuillez préciser 1 an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende pour la détention non justifiée d'une ou plusieurs substances ou méthodes interdites.

[X] Sanctions financières, veuillez préciser En plus des sanctions pénales si dessus, des sanctions financières sont prévues par l'article L232-23 du code du sport : « La sanction prononcée à l'encontre d'un sportif peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 45 000 €. Celle prononcée à l'encontre de toute autre personne qui a enfreint les dispositions de l'article L. 232-10 peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 150 000 €

[X] Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser La qualité de sportif de haut niveau, d'entraîneur de haut niveau, d'arbitre et juge sportif de haut niveau, de sportif espoir ou des Collectifs nationaux peut être retirée ou suspendue à tout moment par décision motivée du ministre chargé des sports, dans le cas d'infraction dûment constatée aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la lutte contre le dopage ; l'Agence française de lutte contre le dopage peut également demander au ministre de prendre cette mesure.

[X] Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser Les personnes qui relèvent d'un ordre professionnel peuvent être sanctionnées au plan disciplinaire par cet organisme (Ordre des médecins, Ordre des pharmaciens, Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, Ordre des infirmiers, Ordre des vétérinaires)

[] Aucune des réponses ci-dessus, veuillez préciser

[] Non disponibles; commentaire (facultatif)

29. Statistiques relatives au trafic de produits dopants

Les services répressifs partagent-ils avec l'ONAD les données relatives aux saisies de substances dopantes ?

- Oui, veuillez préciser combien de crises ont été signalées en 2021 n.d
- Non. commentaire (facultatif)
- Autre, veuillez préciser

30. Lanceurs d'alerte

Votre ONAD a-t-elle mis en place une politique/un programme de lanceurs d'alerte ?

- Oui, l'ONAD a son propre programme. Veuillez expliquer le cadre juridique Cadre législatif national et règles propres à l'AFLD
- Oui, l'ONAD applique le programme/politique de lanceurs d'alerte de l'AMA et la procédure de signalement des fautes.
- Oui, l'ONAD applique les règles des organisations suivantes
- Non, mais l'ONAD est en train d'élaborer sa propre politique/son propre programme de dénonciation ; veuillez expliquer le cadre juridique
- Non, l'ONAD ne l'a pas prévu pour l'instant

31. Protection des lanceurs d'alerte

Si votre ONAD met en œuvre une politique/un programme concernant les lanceurs d'alerte, vous assurez-vous que les droits suivants des lanceurs d'alerte sont garantis :

- Droit de fournir des informations
- Droit à la confidentialité
- Droit à des voies de communication sécurisées et fiables
- Droit d'être informé de l'état d'avancement des procédures et des orientations générales
- Droit d'être informé du partage des informations avec des tiers
- Droit de retirer la déclaration ou toute divulgation
- Droit à l'assistance
- Droit à la protection contre les représailles
- Non applicable

32. Organisation de l'éducation antidopage

Quelles organisations sont impliquées dans la mise en œuvre de programmes d'éducation antidopage?

- Organisation nationale antidopage
- Ministère chargé des sports
- Ministère chargé de l'éducation/l'enseignement
- Ministère chargé de la santé
- Autre organisme gouvernemental
- Fédérations sportives nationales
- Organisations sportives régionales/locales
- Universités

Écoles Clubs de sport D'autres organismes

33. Groupes cibles de l'éducation antidopage

Quels groupes cibles de la lutte contre le dopage sont formés et par qui ?

	ONAD	Autres organismes seuls ou en coopération avec l'ONAD	Non ciblé en 2021
Athlètes de niveau international	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Athlètes de niveau national	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes athlètes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfants / Sport scolaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Athlètes récréatifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Athlètes de salle de sport/fitness	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Athlètes revenant d'une sanction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Entraîneurs, tormateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administrateurs sportifs, officiels, managers, agents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Professionnels médicaux / paramédicaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnel de l'équipe/membres d'une délégation lors d'un événement majeur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Enseignants (scolaires et universitaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Etudiants de l'université	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sponsors commerciaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Médias, journalistes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

34. Suppléments nutritionnels

Quelles mesures ont été prises pour résoudre les problèmes liés aux compléments alimentaires dans le sport ?

 Restreindre la disponibilité Contrôler de la production

Fournir une assurance qualité

Étiquetage complet

Limiter la publicité et la promotion

Mesures éducatives et informatives

Autre, veuillez préciser : La mise sur le marché en France de compléments alimentaires est soumise à une déclaration auprès des autorités

35. Recherche antidopage ●

Des recherches sur la lutte contre le dopage ont-elles été entreprises ou soutenues ?

Oui; commentaire (facultatif)

Oui, dans une certaine mesure ; commentaire (facultatif)

Non ; commentaire (facultatif)

36. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage ●

Quels sont les domaines de la recherche antidopage ?

Prévention du dopage

Méthodes de détection

Sciences sociales, y compris les aspects comportementaux et sociaux du dopage

Conséquences du dopage sur la santé

Programmes d'entraînement physiologique et psychologique

Substances ou méthodes émergentes

Méthodes d'essai alternatives

Aucun

Autre; commentaire (facultatif)

37. Publication de la recherche antidopage ●

Combien d'articles reprenant les résultats de cette recherche ont été publiés dans des revues scientifiques évaluées par des pairs ? Veuillez télécharger un résumé ou partager des liens vers des ressources, le cas échéant.

11 en 2021 ; commentaire (facultatif)

Donnée indisponible

38. Les accords internationaux ●

Votre pays a-t-il signé des accords avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords sur la lutte contre le dopage avec toute autre organisation ou État concernant les points suivants :

	Oui ou non ; le cas échéant, veuillez expliquer ou télécharger le document (ci-dessous).
(a) Partage d'informations	Oui (avec l'ITA, des fédérations internationales et d'autres et l'AMA)

(b) Coopération en matière de répression	Non
(c) Coopération générale	Oui (avec l'ITA)
(d) Autres	Non

Donnée indisponible
